



**CONSEIL DE QUARTIER
DE SAINT-SAUVEUR**

RAPPORT ANNUEL 2016

Mon quartier

j'y vis... j'y vois!



TABLE DES MATIÈRES

<u>1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION</u>	8
1.1 Ses membres au 31 décembre 2016	8
1.2 Son fonctionnement	8
1.3 Participation du public aux assemblées	9
1.4 Adresse de correspondance et personne-ressource de l'Arrondissement	10
<u>2. PRINCIPAUX DOSSIERS TRAITÉS EN 2016</u>	11
2.1 Plan local de mobilité durable de quartier	11
2.2 Comité Fleurir Saint-Sauveur	12
2.3 Comité des communications	12
2.4 Comité de verdissement et de lutte contre les îlots de chaleur	12
2.5 Comité du marché public	13
2.6 Table de concertation vélo des conseils de quartier	14
2.7 Table des conseils de quartier concernant le maintien des référendums	15
<u>3. MANDATS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF</u>	16
<u>4. PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</u>	19
4.1 Les participations à des organismes ou regroupements	19
<u>5. QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER</u>	20
<u>6. SUJETS TRAITÉS PAR LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE</u>	21
<u>7. ÉTATS FINANCIERS</u>	22

LE MOT DES MEMBRES DU CONSEIL

C'est avec fierté que les membres du conseil d'administration (CA) du conseil de quartier de Saint-Sauveur vous présentent le résumé des activités de l'année 2016, qui s'est déroulée sous le signe de l'engagement et de la participation citoyenne!

Nous avons continué notre participation avec le Comité des citoyens et citoyennes du quartier St-Sauveur au sein du Groupe de travail sur la mobilité durable du quartier (devenu le Comité de suivi du PMDQ) pour l'achèvement et le lancement du Plan de mobilité durable du quartier (PMDQ) de Saint-Sauveur, une mission ayant duré plus de cinq ans. Ce projet vise à proposer des solutions adaptées aux réalités et aux besoins des résidentes et résidents du quartier en matière de déplacements actifs, de circulation, d'aménagement et de transport. La population est partie prenante du projet, car c'est elle qui connaît le mieux le quartier et qui est en mesure d'y apporter des solutions. Dans le même domaine, le conseil de quartier a participé à la Table de concertation vélo des conseils de quartier qui a pour but de faire le suivi de la Vision des déplacements à vélo de la Ville de Québec et d'émettre des recommandations communes à tous les conseils de quartier. À ce sujet, le conseil a participé au processus d'information et de consultation mené par la Ville dans le cadre de l'aménagement de l'axe cyclable Montmagny-Courcelette.

Nous avons également poursuivi l'organisation de l'activité « Fleurir Saint-Sauveur » dans le cadre de la fête de quartier « Saint-Sauveur en fleurs ». La nouvelle approche développée et les commentaires positifs que nous avons reçus nous ont encouragés à répéter l'expérience l'été prochain. Il faut aussi souligner l'apport de deux administrateurs aux activités du marché public du quartier Saint-Sauveur, où la population du quartier a pu s'approvisionner en fruits et en légumes frais.

Après l'aboutissement des projets de réfection et de verdissement de la rue Anna et du boulevard Langelier, le comité de verdissement et de lutte contre les îlots de chaleur et verdissement s'est renouvelé et a entrepris de chercher des solutions à la problématique des îlots de chaleur et au manque d'espaces verts qui nuisent grandement à la qualité de vie dans le quartier. À ce sujet, le comité du conseil de quartier, en collaboration avec Nature Québec a développé un premier projet de verdissement sur les terrains du Patro Laval.

Le conseil de quartier s'est intéressé au maintien et à l'amélioration des services de proximité. Nous avons effectué un suivi régulier de la sauvegarde du caractère public et communautaire du Centre Édouard-Lavergne auprès de notre conseillère municipale.

Étant donné l'importance du parc Durocher pour les habitants du quartier, le conseil de quartier a effectué un suivi régulier de l'impact de la construction des Habitations Durocher.

Suite à la consultation populaire concernant un projet de maison de la culture du quartier Saint-Sauveur, le comité de suivi de ce projet garde un œil ouvert concernant les opportunités de projets culturels. Entre autres, le comité tient à ce que le projet de point de service de la bibliothèque aux Habitations Durocher soit présenté aux citoyens du quartier.

Le conseil de quartier a été interpellé à plusieurs occasions cette année à propos de la densification urbaine, notamment dans le cadre de la construction de nouveaux projets d'habitations (Le Kaméléon et le site du restaurant Calimara) ainsi que lors de la révision des hauteurs autorisées dans plusieurs secteurs du quartier. Ce dernier fut avec le dossier Centre Durocher/Maison de la Culture ainsi que celui de l'aménagement de l'axe cyclable Montmagny-Courcelette parmi nos dossiers les plus polémiques de l'année 2016.

Au cours de l'été 2016, il s'est mis en place une table de concertation des conseils de quartier concernant le maintien du processus référendaire. Le conseil de quartier a supporté la démarche de conseils de quartier entre autres la préparation d'un mémoire et la participation à la commission parlementaire concernant le projet de loi 109.

Pour la prochaine année, nous poursuivrons notre participation, entre autres, au comité de suivi du PMDQ, à la Table de concertation vélo des conseils de quartier, au comité de verdissement et de lutte contre les îlots de chaleur ainsi qu'à la table de concertation des conseils de quartier concernant le maintien du processus référendaire. Le conseil entamera également sa participation au projet Limoilou, Mon environnement, Ma santé, un groupe de recherche s'intéressant notamment à la pollution atmosphérique des quartiers centraux de Québec. Enfin, le conseil de quartier sera également consulté ou rencontré au cours des prochains mois sur plusieurs projets immobiliers et d'aménagement urbain.

Le conseil de quartier tient à souligner le départ, au cours de la dernière année, de plusieurs administratrices et administrateurs expérimentés et de personnes-ressources ayant contribué à son bon fonctionnement. Enfin, merci aux membres du conseil de quartier de leur engagement inestimable, car vous contribuez à enrichir la vie du quartier. Merci à nos collaborateurs, en particulier le Comité de citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur. Enfin, merci aux citoyennes et citoyens qui participent aux assemblées publiques du conseil. C'est grâce à vos projets et à votre intérêt pour le quartier qu'il fait davantage bon vivre dans Saint-Sauveur!

Le conseil d'administration :

M ^{mes} Mélanie Fortin	Secrétaire
Sophie Gallais	Administratrice
Marie-Louise Germain	Administratrice
Gabrielle Ste-Marie	Administratrice
Chantal Gilbert	Conseillère municipale

MM. Antoine Bernier	Trésorier
Guillaume Bélanger	Administrateur
Olivier Meyer	Administrateur
Sylvain Simoneau	Président

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Ses membres au 31 décembre 2016

Membres avec droit de vote

Mmes	Mélanie Fortin	Secrétaire (2017)
	Sophie Gallais	Administratrice (2017)
	Marie-Louise Germain	Administratrice (2018)
	Gabrielle Ste-Marie	Administratrice (2017 cooptée)
MM.	Antoine Bernier	Trésorier (2018)
	Guillaume Bélanger	Administrateur (2018)
	Sylvain Simoneau	Président (2017)

Deux postes électifs (résidente et résident) et deux postes cooptés sont vacants.

Membre sans droit de vote

Mme Chantal Gilbert, conseillère municipale (à partir de novembre)

Secrétaire de rédaction

Mme Marie-Julie Chagnon

Personne-ressource du conseil de quartier à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou

M. Denis Bergeron, conseiller en consultations publiques

Par ailleurs, au cours de l'année 2016, les personnes suivantes ont siégé au conseil d'administration : MM. Jean-François Lépine et Bruno Falardeau et Mme Odréanne Leblond.

1.2 Son fonctionnement

Assemblées, rôle, mandat, composition du conseil d'administration

En 2016, en plus de l'assemblée annuelle, le conseil de quartier de Saint-Sauveur a tenu onze assemblées du conseil d'administration. À ces assemblées s'ajoutent des rencontres de travail ou de comités.

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif accrédité par le conseil municipal de la Ville de Québec. Interlocuteur privilégié de la Ville, il a pour mission de permettre aux citoyennes et citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions qui concernent leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

Dans un esprit de collaboration avec la Ville, le conseil de quartier exerce les mandats suivants : émettre des recommandations sur tout projet de modification au règlement d'urbanisme ou touchant le quartier qui lui est soumis par une instance décisionnelle de la Ville; tenir des séances de consultations publiques sur une question sur laquelle son opinion a été demandée par une instance décisionnelle de la Ville; tenir, de sa propre initiative, une consultation publique sur un projet de la Ville sur une propriété municipale dans le quartier; de sa propre initiative, transmettre à la Ville son avis sur toute autre matière concernant le quartier; en collaboration avec les représentants de la Ville et les acteurs du milieu, ainsi qu'en accord avec les orientations et les outils de planification de la Ville, bonifier l'offre de services, la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

Onze personnes voient au bon fonctionnement du conseil de quartier et forment le conseil d'administration : quatre sièges sont réservés aux femmes et quatre aux hommes qui résident dans le quartier. Ces personnes sont élues pour des mandats de deux ans selon un principe d'alternance. Outre les membres élus, trois sièges sont réservés à des membres cooptés nommés par le conseil d'administration. Ces membres résident dans le quartier ou représentent un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier. Le conseil d'administration peut ajouter des critères pour le choix des membres cooptés. Ceux-ci sont nommés pour un mandat se terminant à l'assemblée annuelle suivante. Leur mandat est renouvelable. Les conseillères et conseillers municipaux du quartier sont membres du conseil d'administration, mais sans droit de vote.

1.3 Participation du public aux assemblées

Les assemblées ordinaires du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sauveur sont ouvertes au public. À chaque assemblée, une période de temps est réservée aux membres du conseil de quartier, c'est-à-dire la population, pour des questions ou des commentaires.

À moins d'avis contraire, le conseil s'est réuni au Centre Monseigneur-Bouffard, sis au 680, rue Raoul-Jobin jusqu'en juin 2016. Depuis, les rencontres ont lieu au Centre Édouard-Lavergne, sis au 390, rue Arago Ouest. Généralement, les assemblées se tiennent le troisième mercredi de chaque mois, à l'exception des mois de juillet et d'août où le conseil fait relâche.

Les dates des assemblées du conseil de quartier sont publiées dans l'agenda du bulletin municipal « Ma Ville », à la section « Mon Arrondissement ». Par ailleurs, ces informations ainsi que les ordres du jour, les procès-verbaux, les documents et les rapports des consultations sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec à l'adresse www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier. Dans le menu déroulant, il faut choisir « Saint-Sauveur » sous la section « La Cité-Limoilou ».

1.4 Adresse de correspondance et personne-ressource de l'Arrondissement

L'adresse de correspondance du conseil de quartier est la suivante :

Arrondissement de La Cité-Limoilou
Conseil de quartier de Saint-Sauveur
399, rue Saint-Joseph Est
Québec (Québec) G1K 8E2

L'adresse de courriel du courriel : conseilquartier.saint-sauveur@ville.quebec.qc.ca

Facebook : Conseil de quartier de Saint-Sauveur

La personne-ressource à l'Arrondissement est M. Denis Bergeron, conseiller en consultations publiques. On peut le joindre au bureau d'arrondissement de La Cité-Limoilou, par téléphone, au 418 641-6101, poste 3621, par télécopieur au 418 641-6576 ou par courriel à : denis.bergeron@ville.quebec.qc.ca.

2. PRINCIPAUX DOSSIERS TRAITÉS EN 2016

2.1 Plan local de mobilité durable de quartier

Le Plan local de mobilité durable de quartier (PMDQ) a été réalisé conjointement par le conseil de quartier de Saint-Sauveur et le comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur (CCCQSS). Le PMDQ est un document développé à l'aide de recherches et de consultations citoyennes proposant des moyens pour améliorer le transport actif (piétons, vélo), le transport collectif, la convivialité et la sécurité de l'espace public et la réduction de l'impact de la circulation automobile de transit dans le quartier Saint-Sauveur. La version définitive du PMDQ a été dévoilée au mois d'avril 2016 lors d'un événement de lancement et a reçu un très bon accueil.

Le comité de suivi du PMDQ est un groupe de travail formé de trois membres du conseil de quartier et trois membres du CCCQSS. Son objectif est d'assurer une suite active et concrète des recommandations du Plan de mobilité pour mettre en valeur le travail des citoyens. Le comité se rencontre mensuellement pour discuter des démarches possibles pour faire en sorte que les orientations et le contenu du PMDQ soient reconnus. De plus, le comité s'informe des projets de réaménagements projetés par la Ville et émet ses commentaires pour encourager l'application des principes fondamentaux du PMDQ. Nous souhaitons ainsi que le PMDQ devienne un outil de travail et de référence pour les autorités municipales pour faciliter l'intégration des préoccupations citoyennes lors de la planification des travaux publics qui doivent être effectués dans le quartier.

À l'automne 2016, une stagiaire en aménagement du territoire a développé un projet pilote d'aménagement temporaire (PPAT) sur la rue Saint-Vallier. Le projet vise à intégrer les recommandations du PMDQ sur le tronçon de la rue Saint-Vallier limitrophe au parc Durocher. Ces objectifs seraient atteints par l'aménagement d'une promenade publique éphémère ce qui permettrait de modifier l'espace de façon temporaire et à moindre coût pour ainsi en observer son impact. L'objectif est de mettre en oeuvre le PPAT en 2017.

2.2 Comité Fleurir Saint-Sauveur

En 2016, le Comité Fleurir St-Sauveur a été aboli et les activités de ce dernier ont été rapatriées au sein du Comité de verdissement et de lutte contre les îlots de chaleur.

2.3 Comité de verdissement et de lutte contre les îlots de chaleur

Le comité de verdissement et de lutte contre les îlots de chaleur, anciennement nommé le « comité îlots de chaleur et comité ad hoc sur l'abattage d'arbre », a poursuivi ses activités au cours de l'année 2016. Le comité était constitué de Sylvain Simoneau, Antoine Bernier et Guillaume Bélanger.

La présence importante des îlots de chaleur dans le quartier Saint-Sauveur et l'effet qu'ils peuvent avoir sur la santé de la population ont poussé le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sauveur à renouveler le mandat du comité afin, notamment, d'identifier les secteurs du quartier Saint-Sauveur qui pourraient accueillir des projets de lutte contre les îlots de chaleur et de rechercher des organismes qui seraient prêts à mettre en œuvre des petits projets de lutte contre les îlots de chaleur.

Suite à une rencontre avec Nature Québec à la fin de 2015, un projet a été mis sur pieds afin d'organiser une activité de participation citoyenne à la lutte contre les îlots de chaleur. Cette activité a pris le nom de Saint-Sau'Vert: Première édition et a eu lieu au Patro Laval le 18 juin. Une trentaine de participants ont ainsi pu collaborer au verdissement de la cour de l'organisme. Un rapport plus détaillé au sujet de cet événement disponible sur la page du conseil de quartier.

Outre cet événement, le Comité a aussi participé une fois de plus à la fête de Saint-Sauveur en fleurs. Ainsi une série d'ateliers sur la création de pots de fleurs ont été organisés par les membres du comité et une cinquantaine de participants ont pu en profiter.

Le comité poursuivra ses activités pendant l'année 2017 afin de continuer la lutte contre les îlots de chaleur dans le quartier.

2.4 Comité des communications

En 2016, le comité des communications du conseil de quartier était formé de deux administrateurs. La page Facebook du conseil de quartier a été animée régulièrement. Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, le nombre de mentions « J'aime » de la page du conseil de quartier est passé de 355 à 472. Sans jamais payer de publicité, les publications du conseil ont joint jusqu'à 1 500 personnes en 2016.

Le conseil de quartier a également une page internet sur le média hyperlocal monsaintsauveur.com.

Par l'intermédiaire de ces deux plateformes internet, tous les membres du conseil ont été présentés aux citoyennes et citoyens. De plus, les membres du comité des communications y relaient des informations diverses sur les actualités du quartier, les événements qui touchent les citoyennes et citoyens de Saint-Sauveur, ainsi que l'horaire des assemblées du conseil et les ordres du jour des assemblées.

Il aura aussi été convenu de publier un article dans le Carillon, périodique distribué dans le quartier, toujours dans le but de mieux communiquer avec les citoyens de Saint-Sauveur et de faire connaître les projets du Conseil de quartier.

Le plan de communication établi en 2016 a également été poursuivi par les deux administrateurs afin de rejoindre plus efficacement un nombre encore plus grand de citoyennes et citoyens.



Conseil de quartier de Saint-Sauveur

2.5 Comité du marché public

Au cours de l'année 2016, le comité du marché public du conseil de quartier était composé de deux administratrices. Elles ont participé aux activités du collectif Fardoche, un groupe de résidentes et résidents du quartier qui est à l'origine de ce projet. Le marché public est réalisé en collaboration avec le comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur (CCCQSS).

En 2016, le marché public s'est tenu tous les samedis matin du 16 juillet au 17 septembre, de 10 h à 14 h, au parc Durocher. Au total, 17 exposants et 5 organismes ont participé, en plus des musiciens et des autres activités d'animation. Le marché a attiré en moyenne 560 visiteurs à chacune de ses éditions, soit une augmentation de 110 visiteurs par jour par rapport à l'année 2015. Les résidents du quartier ont ainsi pu s'approvisionner en légumes, fruits, viandes, pains, confitures et autres denrées dans une ambiance conviviale.

Plusieurs nouveautés ont fait leur apparition en 2016. Tout d'abord, le collectif Fardoche a mis en place la communauté "Les Amis du marché". Cette initiative vise à financer le marché public en faisant appel aux personnes qui aiment le quartier, partagent les valeurs et la mission du marché Saint-Sauveur et qui ont à cœur le succès de l'événement. En 2016, 176 personnes sont devenues des Amis du Marché.

Aussi, le marché Saint-Sauveur a développé un partenariat avec la Joujouthèque Basse-Ville, permettant au marché d'accueillir une joujouthécaire qui amenait une diversité de jeux pour les enfants, et ce, tous les jours de marché. Très appréciée des enfants et de leurs parents, cette présence a grandement contribué à la création d'une ambiance festive et conviviale.

Le marché Saint-Sauveur sera de retour à l'été 2017. Un bel événement à ne pas manquer !

Pour en savoir plus : marchesaintsauveur.com.



2.6 Table de concertation vélo des conseils de quartier

Pour s'assurer que la mise en œuvre du Plan directeur du réseau cyclable (PRDC) de la ville de Québec, lancé une première fois en 2008 puis révisé en 2015, répond bien aux besoins de déplacements actifs entre les pôles de services et de travail de la ville, les conseils de quartier ont mis sur pied une Table de concertation vélo des conseils de quartier. Une cinquantaine de représentants issus de 27 quartiers participent à ces travaux. Deux représentants du conseil de quartier de Saint-Sauveur y ont siégé en 2016. De cette table émanent des positions communes sur lesquelles les représentants de chaque conseil se mettent d'accord. Chaque représentant choisit alors de transposer ces positions à son conseil de quartier, dont les membres ont alors le choix de l'adopter ou non.

Les membres de la Table se sont réunis à trois reprises au cours de l'année 2016. Les principaux sujets abordés en cours d'année furent la présentation des projets cyclables de la Ville de Québec pour l'année 2016, le suivi de ce projet et la préparation d'un projet de mémoire dans le cadre de la mise à jour du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération.

2.7 Table des conseils de quartier concernant le maintien des référendums

Au cours de l'été 2016, s'est mise en place une table de concertation des conseils de quartier concernant le maintien du processus référendaire suite à la présentation du projet de loi : 109 Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs. Le conseil de quartier a supporté la démarche de conseils de quartier entre autres la préparation d'un mémoire et la participation à la commission parlementaire concernant le projet de loi 109. Le dossier de référendum a finalement été retiré du projet de loi 109 pour être intégré au projet de loi 122 : Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs. Le comité poursuit donc son travail de défense du droit aux référendums.

3. MANDATS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

Conformément à la Politique de consultation publique de la Ville de Québec et à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, en 2016, les membres du conseil de quartier ont traité différents dossiers en matière de réglementation de zonage qui concernent le quartier. Ces dossiers sont présentés par l'Arrondissement ou par le comité exécutif de la Ville et, pour chacun d'entre eux, le conseil de quartier possède un pouvoir de recommandation. Le tableau suivant présente les dossiers traités par le conseil en 2016.

Sujets	Titre	Recommandations ou actions du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif de la Ville
Consultation publique- Zonage	Modification à la réglementation de zonage relativement à un projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 15066Mb, R.C.A.1V.Q. 271 (20, boulevard Charest Ouest, quartier Saint-Sauveur) Dossier le Kaméléon 2016-05-18	Il est recommandé au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver la demande, c'est-à-dire modifier le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à un projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 15066Mb, R.C.A.1V.Q. 271.	Semblable à la recommandation
Consultation publique- Zonage	Approbation d'un projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur le lot 5 341 100 du	Il est recommandé au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver la demande, c'est-à-dire modifier le Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur le lot 5 341 100 du cadastre du Québec, R.C.A1.V.Q.	Semblable à la recommandation

	cadastre du Québec, R.C.A1.V.Q. 278 / (quartier Saint-Sauveur) Dossier Métal Gilles Allard 2016-06-15	278 / (quartier Saint-Sauveur).	
Consultation publique- Zonage	Approbation du projet de modification intitulé « Règlement modifiant le règlement de l'arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur le lot numéro 5 341 909 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 293 (408, rue Raoul-Jobin, quartier Saint-Sauveur) Dossier Musique Gagné 2016-11-16	Il est recommandé au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le projet de modification intitulé Règlement modifiant le règlement de l'arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur le lot numéro 5 341 909 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 293 (408, rue Raoul-Jobin, quartier Saint-Sauveur).	Semblable à la recommandation
Consultation publique- Zonage	Approbation d'un projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier Saint-Sauveur, R.C.A.1V.Q. 289 (hauteurs / quartier Saint-Sauveur). Dossier des hauteurs 2016-11-08	Recommander au Conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier Saint-Sauveur, R.C.A.1V.Q. 289, mais en apportant la modification suivante : Diminuer la hauteur des bâtiments à 12 mètres (au lieu de 13 mètres) dans les zones suivantes : 15041Hb, 15046Hb, 15052Hb, 15054Hb, 15055Hb et 15072Hb. Sans faire partie intégrante de la troisième option, le conseil d'administration du conseil de	Décision du conseil d'arrondissement différente de la recommandation du conseil de quartier

		quartier demande au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou de bien prendre en compte les commentaires émis par les citoyens lors de la consultation publique.	
--	--	---	--

4. PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.1 Participations à des organismes ou regroupements

En raison des répercussions que des dossiers peuvent avoir sur le quartier, le conseil de quartier entretient des relations privilégiées avec certains organismes ou regroupements. Ces relations se traduisent par une délégation officielle du conseil de quartier auprès de ces organismes ou regroupements. Ces délégations sont assumées par les membres du conseil d'administration. En 2016, les délégations du conseil de quartier étaient les suivantes :

ORGANISME OU REGROUPEMENT	DÉLÉGATION
Table de concertation des conseils de quartier (référendum)	Sylvain Simoneau
Groupe de travail et comité de suivi sur la mobilité durable de quartier	Sylvain Simoneau et Bruno Falardeau, Jean-François Lépine, Guillaume Bélanger et Marie-Louise Germain
Comité de verdissement et de lutte contre les îlots de chaleur et Fleurir Saint-Sauveur	Sylvain Simoneau, Odréanne Leblond, Guillaume Bélanger et Antoine Bernier
Comité des communications	Sophie Gallais, Bruno Falardeau et Mélanie Fortin
Comité du marché public	Sophie Gallais et Mélanie Fortin
Table de concertation vélo des conseils de quartier	Bruno Falardeau et Sylvain Simoneau

5. QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER

Les citoyennes et citoyens qui se présentent à une assemblée du conseil d'administration du conseil de quartier disposent d'au moins une période de questions et de commentaires qu'ils peuvent utiliser pour attirer l'attention des membres du conseil d'administration du conseil de quartier ou des représentantes et représentants de l'Arrondissement sur tout sujet qui concerne le quartier. Voici un aperçu des sujets abordés par les citoyennes et citoyens en 2016 :

- Accessibilité universelle des espaces publics
- Accueil de réfugiés
- Collecte des ordures et des matières résiduelles
- Corridor cyclopédestre Dollard-Des Ormeaux-Lionel-Bertrand
- Déneigement des voies cyclables
- Évaluation municipale
- Habitations Durocher (impact des travaux sur le parc)
- Les Incroyables comestibles
- Parc Alys-Roby (Napoléon-Victoria)
- Pavage rue Marie-de-l'Incarnation
- Phénomène des îlots de chaleur
- Problématique de la pauvreté
- Problématique de stationnement
- Processus de consultation publique
- Projet immobilier à l'intersection boul. Charest/rue de l'Aqueduc
- Projet immobilier le Kaméléon
- Projet de la Sympathique Place ouverte à tous (SPOT)
- Projet de loi 109
- Réaménagement parvis de l'église St-Malo et de la rue de l'Aqueduc
- Sauvegarde du Centre Durocher
- Sauvegarde du Centre Édouard-Lavergne
- Terrain de jeux du Centre Édouard-Lavergne

6. SUJETS TRAITÉS PAR LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Dans le cadre des assemblées du conseil d'administration du conseil de quartier, la conseillère municipale participe aux discussions et dispose d'une période de temps afin de donner de l'information sur différents dossiers ayant trait au quartier, à l'arrondissement ou à la ville. Voici un aperçu des sujets portés à l'attention du conseil d'administration en 2016 :

- Aménagement de l'axe cyclable Montmagny-Courcelette
- Modification au zonage (hauteurs des bâtiments)
- Parc Durocher (impact des travaux aux Habitations Durocher)
- Parc du Moulin (projet de réaménagement)
- Parc Alys-Roby (Napoléon-Victoria)
- Passerelle des Trois-Soeurs (rivière Saint-Charles)
- Pouvoir d'initiative du Conseil de quartier
- Projet de la Sympathique Place ouverte à tous (SPOT)
- Projet immobilier le Kaméléon
- Projet pilote d'aménagement de la rue Saint-Vallier
- Réaménagement de la rue de l'Aqueduc et parvis de l'église Saint-Malo
- Réfection et verdissement de la rue Anna (finalisation des travaux)
- Réfection et verdissement du boulevard Langelier (finalisation des travaux)
- Réfection et verdissement de la rue St-Ambroise (consultation)
- Réfection rue Hermine
- Église Saint-Sauveur (restauration et aménagement d'un espace culturel)
- Sécurité routière et apaisement de la circulation

7. ÉTATS FINANCIERS

**LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-SAUVEUR
ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2016**

**LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-SAUVEUR
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016**

	2016	2015
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	979	2951
Subventions à recevoir	0	0
	979	2951
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs		
Chèque 239 Souper travail 2015		156
Chèque 237 Marché public		1000
Chèque 236 Plan de mobilité durable		1500
Chèque 256 Certificat d'immatriculation	34	
Chèque 260 Secrétariat novembre	80	
Chèque 259 Stationnement vélo SPOT	450	
	564	2656

Actif net

Affecté (Fleurir Saint-Sauveur et verdissement)	-2	126
Affecté (autres)	18	18
Affecté (subvention de fonctionnement)	399	151
Actif net à la fin de l'exercice	415	295
	979	2951

Au nom du conseil de quartier de Saint-Sauveur :

**LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-SAUVEUR
ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

	2016	2015
	\$	\$
Produits		
Subventions – Ville de Québec Fonctionnement	1349	1358
Subvention – Ville de Québec initiative		
Projet : Plan local de mobilité durable		1500
Fleurir Saint-Sauveur et verdissement	474	0
Marché public		1000
Conférence gestion matières résiduelles	345	
Stationnement vélo SPOT	450	
Conférence agriculture urbaine		420
Colloque mobilité durable		550
 Autres subventions		
Plan local de mobilité durable (Conseil régional de l'environnement capitale nationale)	75	
	2693	4828
Charges		
Fonctionnement	1101	1349
Projet : Plan local de mobilité durable	75	1500
Fleurir Saint-Sauveur et verdissement	602	173
Conférence gestion matières résiduelles	345	
Stationnement vélo SPOT	450	1000
Marché public		402
Conférence agriculture urbaine		550
Colloque mobilité durable		
	2573	4974

Conseil de quartier de Saint-Sauveur

Rapport annuel 2016

Excédent des produits par rapport aux charges	120	-146
Actif net au début de l'exercice	295	441
Actif net à la fin de l'exercice	415	295

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2016**

Note 1. Statut et nature des activités

L'inspecteur général des institutions financières a déposé au registre des entreprises individuelles des sociétés et des personnes morales, le 27 octobre 1998, copie d'une résolution de la Ville de Québec, autorisant la constitution d'un conseil de quartier sous le nom du **conseil de quartier de Saint-Sauveur**. Le conseil de quartier est un mandataire de la Ville de Québec et le conseil municipal de la Ville doit consulter le conseil de quartier dans les matières indiquées à la *Politique de consultation publique de la Ville de Québec*, adoptée par le conseil de ville.

Note 2. États financiers vérifiés

Le 17 juin 2009, l'Assemblée nationale sanctionnait la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.R.Q., chapitre 26). L'obligation pour les conseils de quartier de produire annuellement des états financiers vérifiés est maintenant retirée.

Note 3. Vérification de conformité

À compter de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009, et ce, dans le cadre de son mandat de vérification des comptes et affaires de la Ville et de la vérification de la gestion des fonds et biens publics, le vérificateur général de la Ville procédera sur un cycle de trois ans à une vérification de conformité aux règlements et politiques de la Ville de la gestion de tous les conseils de quartier. Son rapport annuel au conseil municipal fera alors état de cette vérification.